

GAGNONS L'ÉGALITÉ!

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

L'égalité proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

- **27%** d'écart salarial et **40%** d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes ;
- **80%** des tâches ménagères assumées par les femmes ;
- **80%** des femmes qui considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail ;
- La maternité entraîne encore trop souvent, au mépris de la loi, le licenciement ou la pénalisation dans la carrière !

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes

ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes.

Nous appelons les salarié-e-s à se mobiliser le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Nous appelons les femmes à se syndiquer et à s'organiser pour gagner l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et lutter contre le sexisme et les violences.

L'ÉGALITÉ MAINTENANT, C'EST POSSIBLE !

La CGT propose :

- 1. Lutter contre les temps partiels imposés aux femmes**, garantir un minimum de 24 h par semaine, limiter les amplitudes horaires, majorer les heures supplémentaires, garantir à tout-es les droits

sociaux (retraite, chômage, maladie...) sur la base d'un temps plein.

- 2. Revaloriser et augmenter les salaires des métiers à prédominance féminine**, parce qu'il n'est pas normal qu'une assistante de direction ne gagne pas autant qu'un technicien ; qu'il y ait 17% d'écart de salaire entre sage-femme et ingénieurs hospitaliers en fin de carrière ; que tous les emplois à domicile, auxiliaires de vie... soient payés aux minima et sans déroulé de carrière.
- 3. Faire la mixité au travail** comme dans la société. Un homme comme une femme doit pouvoir devenir informaticien-ne, infirmier-e, caissier-e, ouvrier-e ou cadre dirigeant-e.
- 4. Mettre en place de vraies sanctions contre les entreprises et administrations qui discriminent.**
- 5. Lutter contre les discriminations de carrières que subissent les femmes**, leur permettre le même accès à la formation professionnelle.

6. Instaurer une action de groupe contre les discriminations.

7. Garantir une articulation vie privée / vie professionnelle : réduire le temps de travail pour toutes et tous, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche, mieux partager les congés parentaux et augmenter considérablement les places en crèche, à l'école maternelle et la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

8. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et protéger les femmes victimes de violence. Garantir à chacun-e un environnement de travail digne et sans violence (accès aux sanitaires, vestiaires, pas d'images ou propos dégradants...).

9. Améliorer les conditions de travail et lutter contre la pénibilité des métiers à prédominance féminine (un-e caissier-e porte cinq tonnes chaque jour !).

10. Garantir l'égalité de retraite : droit à la retraite à 60 ans, augmentation des minima de pension et des mesures compensatoires.